



## Liberté religieuse : peut-on venir au travail avec sa passoire sur la tête ? @TECHNOLOGIA

Vous vous dites : « mais quel est le lien entre passoire et religion ? ».

Vous ne connaissez pas le pastafarisme ! Ses adeptes vénèrent le Monstre du Spaghetti Volant et importent des attributs de pirates ou des passoires sur la tête lorsqu'il ne se retrouve point il critique ainsi le créationnisme, l'intégrisme ... 😊...

L'histoire commence aux Pays-Bas où Hermina, « [pastafarienne](#) », a voulu porter une passoire sur sa photo d'identité. En effet, ce pays autorise de porter son couvre-chef religieux (kippa, turban, voile) sur ses docu-



ments d'identité. Mais Hermina s'est heurtée au refus des autorités du pays qui estiment que le pastafarisme n'est pas une religion et qu'en tout état de cause, il n'impose pas à ses adeptes le port d'un couvre-chef.

Après diverses procédures juridictionnelles, Hermina a saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) sans plus de succès. La CEDH n'a pas reconnu de caractère religieux au pastafarisme (décision du 2 décembre 2021). Pour les juges, seuls les mouvements atteignant un certain degré de force, de sérieux, de cohérence et d'importance, peuvent être considérés comme tel !

### Que dit le droit du travail français ?

Dès lors, il serait difficile pour un salarié pastafarien, de venir couvert d'une passoire sur sa tête sous couvert de sa liberté de manifester ses croyances religieuses, même si l'interdiction par l'employeur du port de signes politiques, philosophique ou religieux est autorisé sous certaines conditions.

En principe virgule le salarié est libre de s'habiller comme il le souhaite pour venir travailler ([art L1121- 1](#) du code du travail). L'employeur peut toutefois restreindre cette liberté lorsque cela est justifié par la nature des tâches à accomplir, par les fonctions exercées, à condition que cela soit proportionnée au but recherché (impératifs d'hygiène ou de sécurité, image de l'entreprise).

**L'employeur est donc en droit d'exiger le port d'une tenue correcte et appropriée**

Pour aller plus loin :

- [Le fait religieux en entreprise](#)
- [Le guide pratique du fait religieux en entreprise](#)